



Les cahiers de la Vie Fédérale

Rencontre Nationale

des salariés des EHPAD et MDR

Année 2014 - n°88
Mai 2014

JEUDI 12 JUIN 2014

Notre Fédération a acté depuis le dernier CNF d'une rencontre nationale le 12 juin prochain pour les personnels travaillant en EHPAD, MDR et foyer logement, qu'ils soient du public, de l'associatif ou du lucratif.

Après l'annonce par le Premier ministre des mesures politiques et économiques, ce sont bien les personnels et les usagers qui vont faire les frais des nouveaux cadeaux au patronat (30 milliards sur les exonérations bas salaires). Pour nos secteurs et particulièrement ceux dont les personnels travaillent dans les maisons de retraite (MDR) et dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) et foyers logement, cela va se traduire par une dégradation majeure de leur situation. Une dégradation qui ne manquera pas d'impacter la prise en charge de ces populations fragilisées. Cette rencontre nationale des personnels de ces secteurs d'activités est donc importante mais aussi déterminante.

Un triple objectif :

1. Mettre en lumière les situations intolérables que vivent les personnels, les usagers en rapport avec l'évolution nationale de ces structures confrontées à la « Silver économie » (politique visant à promouvoir un secteur rentable pour les groupes financiers sur le dos des personnes âgées et leur famille), le transfert de pathologies lourdes dans ces structures sans les moyens nécessaires (salaires, emplois, qualification, organisation de travail et conditions de travail) qui induisent à fois la maltraitance institutionnelle et les discriminations de tous ordres.

2. Se réapproprier, avec les acteurs du 12 juin, les revendications et les initiatives pour s'inscrire dans une démarche offensive visant les

prochaines lois de finances d'octobre prochain. Des initiatives d'actions s'inscrivant pleinement dans nos campagnes fédérales (comment voudrions-nous travailler ?) et confédérales sur le coût du capital, la protection sociale. Des actions qui auront également pour finalité d'intervenir dans la rédaction de loi prévue sur « l'adaptation de la société au vieillissement » (même si cette dernière est en « stand by » après le remaniement ministériel) pour lui donner un contenu qui s'inscrive dans notre objectif d'un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale

3. Examiner les formes d'organisations avec les militants rassemblés en territoire permettant à la fois de rompre l'isolement (les MDR, EHPAD et Foyers sont souvent de très petites structures isolées) et de renforcer qualitativement nos organisations (adhésions, structurations en syndicats) permettant de mieux développer l'action syndicale au quotidien.

En outre, à la veille des échéances électorales quotidiennes dans le privé, mais surtout dans la Fonction publique hospitalière le 4 décembre prochain, les mobilisations de ces personnels pèseront positivement sur la représentativité de la CGT.

C'est pourquoi, nous vous demandons une attention toute particulière pour qu'ensemble nous réussissions cette journée. Nous proposons comme objectif de participation un minimum de 3 camarades par département, (soit 1 privé associatif, 1 lucratif, 1 public) en dehors des camarades de la région parisienne (voir ci-joint les modalités de financement de l'initiative).

Vous trouverez ci-joint les différents matériels permettant le succès qualitatif et quantitatif de ce 12 juin.

PRESENTATION DE LA JOURNEE



**Le jeudi 12 juin,
à Montreuil**

**Rencontre Nationale des salariés des EHPAD,
MDR du privé associatif, lucratif et du public.
Ils vont suggérer un avenir pour leur secteur
et pour eux-mêmes.**

Etre utile, avoir les moyens de pouvoir le vérifier pour soi même, pour l'équipe prenant en charge la personne âgée : telle est l'ambition de cette journée nationale.

Un ancien ministre sous l'ère « Sarkozy » avait déclaré : « La personne âgée c'est le marché du 21^è siècle ».

Aujourd'hui, pas une semaine ne passe sans que les médias ne fassent référence à « l'or gris », la « Silver Economie ». Dans le même temps, les salariés des EHPAD et des MDR vivent avec les personnes âgées des situations qui se dégradent au quotidien. Conditions de travail, de prise en charge, pénibilité au travail vont de pair avec déqualification, glissements de tâches, absence de formation, sous effectifs, précarité et discriminations. Un vécu qui se conjugue également avec le gel des salaires depuis des années, un pouvoir d'achat ne permettant plus de vivre. Le gouvernement « Valls », lui, n'hésite pas à affirmer des réductions de moyens pour ces établissements, des exonérations et des cadeaux aux actionnaires des trusts du « CAC 40 » en ignorant le sort de ces salariés, des personnes âgées.

- ▶ **Rompre l'isolement, redéfinir et exiger les moyens pour prendre en charge correctement les personnes âgées des EHPAD, MDR est un impératif !**
- ▶ **Comment, avec qui ??**



C'est le sens de la rencontre nationale du 12 juin !

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- 8H00 : **Accueil des participants**
- 9H00 : **Début des travaux Présentation de la journée**
- 9H15 : **Projection d'un diaporama : Financement EHPAD et USLD**
- 10H00 : **Pause**
- 10H15 : **Ateliers :**
- 1. Santé au travail**
 - 2. Formation /Qualification/Salaire**
 - 3. Emploi/Statut du travail salarié**
- 11H30: **Pause**
- 12 H00: **Synthèse des ateliers**
- 13H00 : **Point presse.**
- 13H30: **Repas**
- 14H30 : **Débat : «Et, maintenant on fait quoi et comment ? ».**
- 17H00 : **Synthèse de la journée avec propositions et perspectives.**

Mail : revendic@sante.cgt.fr

Fax : 01 55 82 87 75

RECUEIL DE DONNÉES



Afin d'aider à la réflexion de la journée du 12 juin et à ses prolongements, le collectif de la fédération vous propose de compléter l'état des lieux que nous allons requérir auprès d'un partenaire extérieur par un recueil de données plus précis concernant notre organisation. Celui-ci, même s'il n'est pas exhaustif,

doit nous permettre de compléter les données « COGITIEL » et nous aider à mieux travailler aux trois objectifs visés déclinés dans la lettre introductive.

Afin que nous puissions exploiter les données, nous vous demandons de nous retourner ce questionnaire pour le 28 mai. Ce travail d'identification a également pour objet de vous permettre de donner de la lisibilité et de faciliter les plans de travail en territoire et de proximité (construction de syndicat de territoire inter établissements, de site, rapprochement de sections de secteurs Privé, Public, syndiqués isolés en lien avec les UL, les UD et USD).

Cette fiche type se propose d'être conservée en territoire. Pour notre journée, nous avons besoin des éléments de synthèse figurant dans les items récapitulatifs pour lequel un astérisque (*) est associé.



<p>* Département</p>	<p>_____</p>
<p>* Existe-t-il un collectif "EHPAD/MDR ou accueil Personne Âgée"?</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p>
<p>* Nom-s et coordonnées du ou des référents :</p>	<p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p>
<p>* Le département est-il découpé en territoire par l'USD, désignation du territoire ?</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p>
<p>* Nombre d'établissements ou de sites sur le département :</p> <p><input type="text"/></p>	<p><input type="checkbox"/> Public</p> <p><input type="checkbox"/> Privé</p> <p><input type="checkbox"/> Associatif</p>
<p>* Nombre de syndiqués issus des EHPAD, MDR ou foyer-logement :</p> <p><input type="text"/></p>	<p><input type="checkbox"/> Public</p> <p><input type="checkbox"/> Privé</p> <p><input type="checkbox"/> Associatif</p>
<p>* Nombre total de syndiqués isolés recensés dans les UL à USD (société de ménage, blanchisserie, restauration...)</p>	<p>_____</p>
<p>* Nombre de salariés de sociétés extérieures travaillant en permanence dans les établissements ciblés</p>	<p>_____</p>
<p>* Nombre de syndiqués recensés dans ces entreprises</p>	<p>_____</p>

Afin de préparer au mieux **la journée du 12 juin 2014**,

merci de nous retourner le questionnaire avant **le 28 mai 2014** par mail ou par courrier.



Fiche locale individuelle par établissement à disposition pour l'USD

Etablissement : _____

Statut : _____

Public

Etablissement unique

Groupement (nombre de structures concernées)

Associatif

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION

Lucratif (désignation du groupe s'il y a lieu)

Nombre de salariés :

Nombre de précaires :

Nombre de syndiqués :

Nombre et qualité des entreprises extérieures et filialisées (restauration, ménage, lingerie)
nombre de salariés concernés par type d'activité externalisé :

Existe-t-il des syndiqué-es ? Oui Non

Sont-ils syndiqué-es au syndicat d'établissement ? Oui Non

Nombre de syndiqué-es ?

CONCERNANT LES ISOLES

Nombre par UL et établissement ou site de proximité pour leur rattachement à un syndicat :

PAROLES DE SALARIES

PSITITAN.....GESTIME

Les vieux doivent être rentables!
Chaque acte est « codifié » dans des logiciels informatiques de gestion du temps des tâches effectuées par les agents.....

Peu ou pas de formation qualifiante dans les plans de formation sauf en informatique pour maîtriser les outils !!!

La nuit « on flique » : Dans ma MAPAD où de nuit il faut assurer, les «changes », rassurer et assurer la sécurité des résidents, nous sommes 1 AS et 1 Auxiliaire de vie pour 90 résidents. Pas d'infirmière mais une direction qui vient à pas feutrés nous filmer pour s'assurer que nous sommes « opérationnelles ». Si nous sommes assises : 3 jours de mise à pied et sur un fauteuil : virée !

Vous avez dit « Animer » ?

Economies, économies.....

Utile ou pas ?

IL FAUT OCCUPER !

Les résidents ne sont plus des sujets mais des objets !

Pour faire des économies, on rend dépendant par la préconisation d'aliments semi-liquide (remboursés par la sécu) car ils ne sont pas pris sur le budget d'établissement ! Le prix de journée des repas quotidien peut varier entre 2.80 à 6 euros selon les établissements

Le 12 juin 2014, à Montreuil Rencontre nationale des personnels des EHPAD, Maisons de Retraite

Des étoiles dans les yeux des familles !!!
Des projets de vie pour chaque résident !
Comment les équipes sont-elles associées ?
Et avec quels moyens ??

« Les directions sont mises en place pour faire des profits ».
Quelles approches du soin, quelles responsabilités ont nos directeurs ?
A chaque fois qu'il est évoqué « la maltraitance », c'est toujours les personnels qui sont pointés du doigt, du cuisinier, de la femme de ménage aux soignantes.....

27 Accidents du travail en 6 mois..... Comment voudrions-nous travailler !!!! Les TMS augmentent avec la hausse des exigences et des sollicitations de travail. Il existe un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles (moyens humains et matériels) et les exigences des situations de travail (toilettes, aide à s'asseoir, se lever, s'habiller, se coucher....) Pas étonnant que la DRESS fasse ce triste constat d'augmentation d'absentéisme et d'AT où pour la seule année 2012, le taux de fréquence est de 59.96 pour un taux de gravité de 3.11.

«On fait à l'envers ce que l'on a appris ! ».

12h payées 10h.....

Vous avez dit « Animer » ?
Economies, économies.....
Utile ou pas ?
IL FAUT OCCUPER !

Les ratios parlons-en ! Alors que les besoins en personnel sont importants, la réalité c'est :
- 0.39 soignant par résident ce qui implique : Les soins entre 7h et 13h30 et les toilettes : «Pas après 15h car cela pourrait choquer les familles ! »
- Durée d'une toilette 15minutes maximum

Les repas : Des moments privilégiés !
Le constat c'est bien trop souvent :
Avec un lever entre 6h30 ou 7h, le petit déjeuner est à 9h ou 10h et le dîner à 18h
Et quand il s'agit pour 1 AS de faire manger 10 « Alzheimer » en une heure..... le «jeûne» pour certains devient obligatoire

EXEMPLES DE MDR EN AQUITAINE

PLACES D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN AQUITAINE* (EHPAD ET MAISONS DE RETRAITE)

40 000 places en 2011

- 50% des lits dans le secteur Public
- 25% dans le Privé lucratif
- 25% dans l'associatif.

Ex Dans les Landes, 88% des places sont en secteur Public alors qu'en Gironde le secteur privé lucratif atteint déjà 40% !!!

DÉMOGRAPHIE

(extrait Info-Stat ARS Aquitaine, Août 2011)

L'Aquitaine compte plus de 300 000 habitants âgés de 75 ans ou plus, soit 10% de la population. D'ici 2040, cette population âgée de 75 ans ou plus devrait plus que doubler et approcher les 650 000 personnes.

Un Aquitain sur 6 aura atteint ou dépassé cet âge !!!

QUI FINANCE LES MAISONS DE RETRAITE ET EHPAD ?

- ▶ La Sécurité Sociale au titre du tarif soin (personnel médical et paramédical) à hauteur de 27 %
- ▶ Le Conseil Général au titre de la dépendance, via le versement de l'Allocation Personnalisée Autonomie aux établissements, à hauteur de 16 %.
- ▶ L'utilisateur finance son hébergement, son couvert et les rémunérations des personnels administratifs, techniques etc.... Ce qui représente la plus forte participation : tout ceci constitue le reste à charge.
- ▶ **Pas d'EHPAD à moins de 1600 €/mois !!!**

Depuis 2003, les plans en faveur des personnes âgées s'accroissent Quel bilan en 2013 ?

En 2004, le plan « **Vieillesse et Solidarité** » annoncé à grand renfort de concepts, et de culpabilisation de la population entraîne la création de la journée Solidarité ou « journée de travail gratuit »... pour financer la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) sans retour direct pour les personnes âgées.

...Il est prolongé en 2007 par le plan « Solidarité Grand Age »

OBJECTIFS :

- ▶ Augmenter le nombre de places en hospitalisation à domicile
- ▶ Créer 5000 places par an en établissement
- ▶ Passer le ratio soignant/personne âgée de 0,45 à 0,65 en 2012... Avec un ratio de 1 pour 1 pour les plus dépendants.

BILANS

EN 2013, les maisons de retraite ou EHPAD sont toujours sous-dotés et les objectifs sont loin d'être atteints.....

MARCHANDISATION DU SECTEUR !!!

Des grands groupes nationaux et internationaux cotés en Bourse investissent dans « L'Or Gris » à grand coup de publicité (KORIAN, ORPEA, DOMUSVI, LES JARDINS DE CYBELE ETC....)

Des établissements pour personnes âgées sont construits par des fonds de pensions et grâce aux niches fiscales (chaque citoyen peut investir dans l'achat d'une chambre en Ehpad qui sera déduit de ses impôts) créées par les Gouvernements successifs....

EN CONCLUSION :

Le contribuable finance les EHPAD :

- ▶ Par ses impôts
- ▶ Au travers des niches fiscales
- ▶ Par le « reste à charge » lorsqu'il est usager ou famille d'usager...

CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Elles se dégradent

- » Les personnels se précarisent (les CDD se multiplient)
- » Manque de personnel qualifié
- » Dérèglementation des statuts et des conventions
- » Allongement des horaires de travail : généralisation du travail en 12h, passages en horaires coupés de plus en plus fréquents, dépassement d'amplitude horaire.
- » Attaques de tous les acquis locaux, suppressions des RTT, des temps de pause. Rappels sur les repos, changements incessants de planning
- » Intensification du travail : charges de travail de plus en plus lourdes, glissements de tâches.
- » Problèmes de santé au travail : augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles, souffrance au travail, stress, usure professionnelle qui concernent tous les salariés.

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ?

Source d'inquiétudes

La situation dans les EHPAD suscite beaucoup d'inquiétude chez les personnels mais aussi chez les personnes âgées et les familles.

- » Les structures se dégradent par manque de financement des restructurations indispensables.
- » Les équipements ne sont pas suffisants pour le confort des résidents et des personnels.
- » Le coût de l'alimentation est très faible et ne permet pas de varier les menus et de faire plaisir aux personnes âgées.
- » Le manque de petits matériels (les protections pour les personnes âgées incontinentes) est inadmissible.
- » Le personnel travaille à flux tendu et en nombre insuffisant. Il n'est pas à même de répondre aux besoins des personnes âgées, de respecter leur rythme et de privilégier le relationnel
- » Des hospitalisations pourraient être évitées ainsi que les mises en danger des personnes âgées.

On est dans la maltraitance passive, institutionnelle !

PROPOSITIONS

- » Mettre en œuvre dans nos établissements des actions concrètes
- » Refuser tous les dépassements de tâches et de fonctions
- » Se consacrer uniquement à nos qualifications

issues de nos formations pour lesquelles nous recevons un salaire

- » Défendre ce qui donne du sens à nos métiers: le relationnel, le temps nécessaire aux relations et au suivi avec les personnes âgées, les familles et les collègues.
- » Défendre les soins de qualité, la satisfaction du travail bien accompli avec le suivi adapté.

PLFSS 2014

Plan de financement de la sécurité sociale

440 millions d'économies prévus

- ♦ Répercussions sur le financement des EHPAD.
- ♦ Poursuite des franchises médicales, des remboursements de médicaments, des suppléments d'honoraires..

RETRAITE

- ♦ Poursuite des réformes avec allongement de la durée de cotisation à 43 ans (en même temps que le montant des pensions baisse)
- ♦ Qui va pouvoir payer le prix de journée d'un établissement d'accueil ?

PERTE D'AUTONOMIE

Projet de grand débat national repoussé...

- ♦ Quelle prise en charge de la perte d'autonomie?
- ♦ Quel financement?
- ♦ Quelle solidarité?

La perte d'autonomie doit être prise en charge par la Sécurité Sociale

REVENDEICATIONS

La CGT revendique

» La création d'un grand service public à la personne âgée

* Pour les salariés, les personnels, la mise en place d'une convention collective unique et étendue (prélude à un statut pour tous les salarié-es), leur permettant des droits transposables, transférables comme dans la FPH.

» La mise en place d'un ratio : 1 soignant pour 1 résident

» Une embauche massive de personnels qualifiés,

» Une augmentation générale des salaires, » La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers avec un départ anticipé à la retraite

» L'arrêt de la marchandisation du secteur sanitaire/médico-social et l'arrêt de l'exploitation des personnels et des familles

» L'arrêt immédiat de la suppression des lits d'unité de soins de longue durée,

» La requalification des lits d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes en unités de soins de longue durée (USLD) permettant une réelle prise en charge sanitaire des personnes poli-pathologiques,

» Un nombre de lits publics adaptés aux besoins actuels et futurs, face au vieillissement de la population

» Un véritable emploi formation reconnaissant à toutes et à tous qualifications et revalorisations salariales ; prendre en charge la personne âgée doit rester un véritable métier

» Un reclassement de tous les salariés usés par leur métier

» Le reversement intégral aux services s'occupant des personnes âgées en perte d'autonomie des sommes récoltées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) abondée par la journée de solidarité dont le financement repose uniquement sur les salariés.

Donner aux établissements les moyens de fonctionner, c'est permettre aux anciens de vivre et de vieillir dans la décence et aux personnels de travailler dans la dignité.

La CGT se bat depuis des années pour un grand service public de la personne âgée, soutient les salariés en lutte.

Ensemble continuons et amplifions les actions collectives pour exiger des pouvoirs publics une prise en charge de qualité de nos aînés.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

A retourner à : Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris
Directeur de Publication :
Bruno Jardin

N° Commission paritaire :
0617 S 08141
ISSN 1963-2657



BULLETIN D'INSCRIPTION

"Rencontre Nationale des salariés des EHPAD et MDR"

JEUDI 12 JUIN 2014, de 8 H 00 à 17 H 00
Au siège de la CGT, à MONTREUIL

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie professionnelle : Technique
 Administratif
 Médical
 Paramédical
 Socio-éducatif
 Autre :

Profession : _____

Etablissement : _____

Statut : Oui - Non

CCN66 CCN51 CCN65 Accords CHRS
 Autre Convention : _____
 Sans convention :
Précisez : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

Courriel syndicat : _____

USD : _____

Mandat syndical : _____

Date et signature : _____

Cachet de l'USD

Cachet du Syndicat

Règles d'inscription à la
journée: 3 personnes/
département maximum, 1 du
Public, 1 du Privé, 1 de l'Action
Sociale.

La fiche d'inscription est à
retourner le plus rapidement
possible à la Fédération, au «
Secrétariat Général » :

♦ par mail : revendic@sante.cgt.fr;

♦ par fax : 01 55 82 87 75

♦ par courrier, Fédération CGT
Santé et Action Sociale – Case
538 - 93515 Montreuil cedex

Accompagnée d'un chèque
(libellé à l'ordre de la
Fédération CGT Santé Action
Sociale) de 80€/personne
correspondant aux frais de
participation.

Les conditions de financement
sont identiques à celles d'un
Comité National Fédéral,
au titre de la participation/
mutualisation pour les
remboursements de frais
de transport (1 billet aller/
retour, 2^e classe, SNCF) .

L'hébergement et le repas sont
à la charge des syndicats et
des USD.

Pour rappel, un camarade par
département sera remboursé